



Centre Prélèvement Service : APRÈS 3 JOURS DE GRÈVE, LA DG DOIT NÉGOCIER IMMÉDIATEMENT !

67 % de grévistes le 12 octobre, 27 % le 14 décembre (dans 3 centres) et 53 % le 15 décembre : Le mécontentement des agents des CPS est durable et Bercy doit ouvrir immédiatement des négociations sur l'ensemble des points de la plateforme revendicative :

- Amélioration du parc informatique.
 - 5 h de téléphone maximum par jour.
 - Droit à congés des agents identique pendant la période de septembre à février.
 - Droit des agents au temps partiel.
 - Attribution de 20 points de NBI en reconnaissance de la spécificité du métier de téléconseiller.
 - Obtention d'une prime annuelle de 1800 € pour l'industrialisation des tâches (comme l'ont obtenu les centres d'encaissement).
- De plus, les charges ont doublé voire triplé dans les CPS par extension de leur périmètre d'intervention sans que pour autant les effectifs n'aient suivi.

Lors du groupe de travail du 11 décembre dernier, l'administration n'avait toujours pas pris toute la mesure de la détermination des agents. Dès aujourd'hui, après ces deux nouvelles journées de grève réussies, des propositions sérieuses doivent être faites immédiatement aux agents.

En conséquence, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires propose à l'intersyndicale CPS de demander une audience au directeur des Ressources Philippe Rambal afin qu'il réponde dans les tous prochains jours à l'ensemble des revendications.

A défaut de réponse rapide et de satisfaction des revendications, les assemblées générales décideront de la suite à donner au mouvement.

Quelques scores de grève

Le 14 décembre	Lille 75 %	Tours 90 %	Pas de Calais 45 %	Total CPS 28 %
Le 15 décembre	Lille 86 %	Gironde 70 %	Finistère 54 %	Total CPS 53 %
	Hérault 60 %	Rhône 55 %	Pas de Calais 45 %	